

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

309	{	Somme nécessaire pour les frais d'exploitation des machines à forer les puits, les tuyaux, etc.....	2,500 00
		Somme additionnelle nécessaire pour payer les dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur.....	3,700 00

SAUVAGES.

ONTARIO ET QUÉBEC.

310	{	Subvention pour suppléer aux sommes tirées en plus du crédit, sous l'autorité de l'arrêté du conseil du 29 sept. 1892:—	
		Fonds d'administration des terres des Sauvages: fonds des Sauvages de la province de Québec; fonds des écoles des Sauvages.....	19,000 00
310	{	Pour faire face aux dépenses en sus des sommes votées les années précédentes et pour clore les comptes suivants au 30 juin 1892:—	
		Arpentages..... \$ 19 09	
		Secours, Ontario.....	14 83
		Achat de couvertures, Ontario et Québec.....	177 82
		Grains de semence et secours, Québec.....	1,297 54
		Ecoles Sauvages.....	51 13
			<hr/>
			1,560 41
		Pour payer à M. W. A. Mott le montant de son compte pour services professionnels en rapport avec les poursuites de vente de boissons aux Sauvages de Ristigouche, Québec, ces Sauvages n'ayant aucun fonds qui leur soit propre.....	100 00
		Pour payer la moitié des frais de construction d'un pont sur la rivière Coulais, dans le district Batchewana.....	2,261 14

PERCEPTION DU REVENU.

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

Canal Lachime.

327	{	Pour réparer les quais entre les écluses Nos 1 et 2.....	750 00
		Pour réparer les ventelles des portes d'écluses et peinture des écluses Nos 2 et 3.....	1,450 00
		Pour réparer et renouveler les vannes de coursiers et rajuster deux pilliers dans les coursiers à Saint-Gabriel et à Lachine.	1,500 00

Canal Rideau.

328	Pour fournir 5 lumières électriques à Ottawa.....	375 00
-----	---	--------

Canal Beauharnois.

329	Pour payer les salaires de deux électriciens et d'un passeur.....	1,346 00
-----	---	----------

Canal Chambly.

330	Pour payer les salaires et les dépenses imprévues.....	1,650 00
-----	--	----------

Divers.

331	Pour payer une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu H. H. Killaly, ingénieur dirigeant du canal du Rapide Plat.....	416 66
-----	---	--------

La résolution adoptée en comité des Subsidés, le 8 mars courant, est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit:—